



LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS, UN DISPOSITIF EXIGEANT

JEAN-LUC CONNAN

Directeur de Progressis [j.l.connan@progressisge.fr]

Malgré l'intérêt du dispositif, les groupements d'employeurs (GE) intervenant dans le domaine du tourisme restent peu nombreux (une trentaine, dont vingt spécialisés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration). Car partager des emplois, si possible en CDI, ne peut se faire que dans le cadre d'un projet collectif, au service d'un territoire.

Un groupement d'employeurs est un réseau d'entreprises qui se partagent le personnel qu'elles ne peuvent embaucher seules, parce qu'elles ne peuvent pas l'employer à temps plein ou toute l'année. Le groupement d'employeurs additionne les différents besoins des entreprises pour constituer un temps plein. Il met ensuite à disposition ce personnel de façon pérenne dans les entreprises partenaires.

SAISONNALITÉ ET TEMPS PARTIEL. Le groupement d'employeurs (GE) répond aux besoins de main-d'œuvre saisonnière, ou à temps partiel, des entreprises d'un territoire. Le tourisme

est un secteur d'activité qui emploie beaucoup d'emplois saisonniers (plus de 60 % des emplois⁽¹⁾), et de nombreux salariés à temps partiel. Par ailleurs, les établissements touristiques emploient des salariés à temps partiel : animateurs, guides, agents d'accueil, vendeurs, surveillants, agents de sécurité, agents de nettoyage... Les hôtels et les restaurants renforcent leurs équipes avec des salariés à temps partiel aux heures de préparation des repas, et de service en salle : serveurs, cuisiniers, plongeurs...

Les entreprises touristiques ont une activité très flexible, en fonction des dates de début et de fin de saison – leurs besoins étant difficiles à anticiper car liés à la météorologie et à la



demande de la clientèle. Ces entreprises recherchent du personnel qualifié, apte à s'adapter aux forts rythmes de travail, avec des qualités de "savoir être" indispensables dans les métiers de service.

Les salariés recherchent la sécurité de l'emploi et la garantie d'avoir leurs missions pérennisées aux prochaines saisons touristiques. Ils souhaitent aussi bénéficier d'une évolution professionnelle et d'une valorisation de leurs compétences.

Pour répondre à ces problématiques, le groupement d'employeurs (GE) installé sur un territoire peut être une solution pour les professionnels du tourisme. En proposant des emplois à temps partagé à temps plein, ou à temps partiel choisi, le groupement d'employeurs rend les emplois du secteur du tourisme plus attractifs. Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), quant à lui, forme également les personnes (formation initiale et formation continue).

Le GE est une entreprise associative ou coopérative, autonome financièrement et réactive, qui répond aux besoins d'emplois partagés, de préférence en CDI. Bien structuré, il a l'avantage, pour l'entreprise, de gérer le planning des salariés, la paie, la formation...

PLURIACTIVITÉ. Le GE accompagne également les mobilités territoriales et sectorielles, en proposant à ses salariés de partager leur temps de travail dans d'autres secteurs que le tourisme. Le groupement d'employeurs (GE, GEIQ) favorise la stabilisation du personnel sur le territoire, et la professionnalisation de la gestion des ressources humaines.

Dans les régions où un groupement d'employeurs multisectoriel est implanté, quelques entreprises du tourisme intègrent le GE pour des besoins pérennes à temps partiel. Implanté depuis 2013 dans le Calvados, le groupement d'employeurs Progressis, par exemple, commence à intéresser le secteur du tourisme. Il emploie une responsable qualité, en CDI à temps plein, qui travaille deux jours par semaine pour le Centre international des congrès de Deauville, et le reste de la semaine dans une

PME en biotechnologie. Une comptable est mise à la disposition un jour par semaine d'un restaurant de Deauville, et d'une entreprise de distribution de presse. Progressis souhaite développer ces fonctions support à temps partagé pour structurer les PME du tourisme dans les métiers suivants : "webmestre", entretien maintenance, gestion, sécurité... Le maillage des emplois saisonniers entre des agents de camping, l'été, et des emplois en agroalimentaire, en période hivernale, peut aussi être envisagé.

UN LONG PARCOURS. Pourtant, peu d'entreprises touristiques ont à ce jour intégré un groupement d'employeurs déjà présent sur leur territoire. La démarche de créer des emplois en CDI à temps partagé dans le tourisme est un long parcours pour plusieurs raisons :

- trente ans après la naissance de ce dispositif, le groupement d'employeurs reste peu connu ; c'est pourtant une autre façon de concevoir l'emploi en se partageant les compétences ;
- les besoins d'emplois à temps partiel sont très morcelés en durée de travail, et en période d'activité, ce qui ne favorise pas le maillage d'un emploi complet, cumulant plusieurs missions à temps partiel ;
- certaines zones touristiques (montagne, zone littorale) ont une activité économique fortement tournée vers le tourisme, et peu diversifiée ; elles offrent peu de possibilités de complément d'emploi, hormis l'agriculture ou l'artisanat ;
- le groupement d'employeurs doit s'inscrire dans un projet collectif, une culture commune, et une solidarité pour la création d'emplois pérennes sur le territoire.

Actuellement, on compte environ 300 GE hors agriculture, qui représentent environ 12 000 salariés et 10 000 entreprises. Dans le secteur du tourisme, quelques groupements ont été créés : dans les Pyrénées (GE Pays basque, Geval), dans les Alpes (GE Métiers du tourisme associé au GEIQ Métiers du tourisme). En hôtellerie et restauration, les vingt groupements d'employeurs Reso Emploi tissent leur toile dans de nombreuses zones touristiques. ■

(1) Source BMO 2013 Pôle Emploi.